



Le transfert du patrimoine vers le CSE [Intra]

Objectifs

Comprendre et sécuriser, aspects juridiques et comptables

Comprendre et appréhender les obligations et implications du transfert du patrimoine vers le CSE

Pour qui ?

CSE

Programme

Un dispositif transitoire peu clair

Quels acteurs concernés : CE , CHSCT , DUP , DP et CSE

Quelles définitions : patrimoine, biens, droits, obligations, créances, dettes, transfert de plein droit...

Quelles obligations prévues dans le cadre législatif : décisions d'affectations initiales du CE et, dans un second temps, du CSE

La nécessité de préparer ce transfert

Définir l'état du patrimoine : biens, droits, obligations, créances, dettes...

Construire un rétroplanning de transfert (définition des étapes et calendrier)

Aspects comptables du transfert : □arrêté et clôture comptables, arrêté comptable transitoire

Aspects juridiques du transfert : □sorts des contrats (travail, tiers...), obligations existantes/à venir, □sort des procédures en cours, rapport de transfert

Rédaction d'un document de synthèse (rapport de transfert)

Résolutions du CE , puis du CSE (affectation, rapport de transfert, commission de transfert...)

Commission de transfert : opportunité, cadre, risque de contestation, missions, moyens

Démarches administratives identifiables : auprès des administrations (URSSAF...), des établissements bancaires...

Cas simples :

le passage du CE au CSE se fait à iso périmètre

Cas complexes :

le changement d'architecture, de périmètre ou de prérogatives des instances représentatives

Ex : un CE remplacé par plusieurs CSE ou plusieurs CE /CCE remplacés par un CSE ...

Responsabilités possibles :

CE , CSE , direction...

Le transfert du patrimoine vers le CSE [Intra]

Agenda

Prix

CONTACT / formation atlantes.fr - 01 56 53 65 05
Organisme de formation enregistré sous le n°11 75 52 968 75